

Domaine Public

1 7 9 0

Edition PDF
du 25 août 2008

Les articles mis en ligne
depuis DP 1789
du 18 août 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Le piège de la minorité de blocage politique

Qu'il s'agisse de défense ou d'autres sujets,
avec l'UDC en embuscade
les deux autres partis gouvernementaux
auraient tort de snober le PS (André Gavillet)

UDC: un nouveau costume?

Plutôt que de spéculer sur la succession
de Samuel Schmid, on pourrait se demander
quelles sont les conditions à remplir avant
un éventuel retour de l'UDC à l'exécutif (Alain Robert)

Assurance maladie: pas de solution sans un réglage fin du système de santé

Médecins et cantons d'une part,
assurances de l'autre... C'est une négociation
d'ensemble qui est nécessaire (Jean-Daniel Delley)

Négociations salariales: pas comme à l'accoutumée

Pourquoi l'automne sera tendu (André Gavillet)

Botellón: la presse en pompier pyromane

Entre peur et laxisme,
il doit y avoir place pour la réflexion
(Jean-Daniel Delley)

Le piège de la minorité de blocage politique

Qu'il s'agisse de défense ou d'autres sujets, avec l'UDC en embuscade les deux autres partis gouvernementaux auraient tort de snober le PS

André Gavillet (25 août 2008)

Disjonction politique. Du Conseil fédéral est exigé un esprit d'équipe et la recherche du consensus. Mais les trois partis qui le composent et qui n'osent s'appeler gouvernementaux se fréquentent frileusement comme si leur liaison pouvait être compromettante.

Le président du parti socialiste Christian Levrat a proposé que s'ouvre interpartis une discussion sur la défense nationale. De gros projets, justifie-t-il, sont en préparation sans qu'au Conseil national une majorité parlementaire leur soit assurée. Mieux vaut donc, avant d'en découdre, confronter les prises de position. L'accueil à cette initiative fut réticent et discourtois. Sur un tel sujet, les socialistes seraient des partenaires peu fiables.

Cette réserve méfiante prouve que tous les partis représentés au collège gouvernemental n'ont pas encore pris acte du résultat des élections nationales. Bref rappel des chiffres. On décompte au Conseil national trois blocs d'égale force. L'UDC, 62 sièges, le centre-droit, 66 sièges, la gauche, 64 sièges. Le centre-

droit se compose de 31 radicaux, renforcés par 4 libéraux, et de 31 PDC. La gauche recense 43 socialistes et 21 écologistes.

Ces chiffres prennent tout leur sens à partir du moment où l'UDC annonce qu'elle pratiquera, systématiquement, une politique d'opposition dans le but de faire la démonstration qu'il est difficile de gouverner sans elle. Malgré son effectif parlementaire impressionnant, l'UDC n'a pas la taille majoritaire qui lui permettrait de faire, à elle seule, échouer les projets gouvernementaux. Mais son opposition offre à tout parti ou à toute coalition regroupant 40 députés un droit de veto. Le calcul concerne tout particulièrement le parti socialiste. Souvent minoritaire dans un parlement clairement orienté à droite, il se voit conféré un pouvoir nouveau: celui d'être une minorité de blocage.

Les partis radical et PDC n'ont pas pris la mesure du changement. Ils finassent. Prêts à se joindre à l'UDC quand ça les arrange sur des sujets fiscaux ou sociaux, et prompts à dénoncer les socialistes s'ils exerçaient leur

droit de blocage, stigmatisés comme pratiquant un acte «*contre nature*»! Et pourtant si les socialistes, refusant de joindre leurs voix à celles de l'UDC, s'abstenaient lors du vote, les partis du centre-droit, avec 66 voix, n'auraient aucune certitude de l'emporter.

Il est dès lors évident que les partis gouvernementaux doivent, s'ils veulent éviter le piège tendu, se concerter au moins sur quelques sujets fondamentaux, comme par exemple la défense nationale. Refuser d'entrer en discussion sous prétexte que l'interlocuteur aborde la confrontation porteur d'une autre histoire, d'une autre idéologie, n'est pas compatible avec la responsabilité gouvernementale assumée en commun. Si le parti socialiste est snobé et jugé, sur ce thème, peu fréquentable, le risque est grand qu'après avoir fait preuve ouvertement mais en vain de sa bonne volonté, il use de son pouvoir de blocage ou qu'il s'abstienne, laissant le centre-droit faire la preuve de sa faiblesse numérique. S'ouvrirait alors une vraie crise gouvernementale.

UDC: un nouveau costume?

Plutôt que de spéculer sur la succession de Samuel Schmid, on pourrait se demander quelles sont les conditions à remplir avant un éventuel retour de l'UDC à l'exécutif

Alain Robert (23 août 2008)

Le 12 décembre 2007 fut une défaite cinglante pour un parti qui, telle la grenouille, avait pris le pli de se voir plus grosse que le bœuf. Puis vint le temps de l'entrée dans l'opposition, ce nouveau concept UDC qui a aussitôt débouché sur une fessée mémorable en votation populaire le 1er juin dernier. On s'étripe aux Grisons et à Berne, on exclut à l'envi, on ne compte plus les matelots quittant le navire, on fait mine de ressortir les vieux capitaines: le psychodrame né de l'éviction de Christoph Blocher n'a pas fini de faire des vagues.

Un constat s'impose: l'UDC blochéenne a démontré son inaptitude à faire partie d'un gouvernement fédéral consensuel. En outre, l'UDC a été récemment sanctionnée par le souverain à l'occasion du vote sur les naturalisations par les urnes. On peut admettre que le corps électoral, à cette occasion, a entre autres considéré que, dans sa forme et dans ses dispositions actuelles, un tel parti n'avait pas sa place au Conseil fédéral, politiquement parlant. En effet, le parti s'étant de lui-même exclu du gouvernement en annonçant son entrée dans l'opposition (ou n'était-ce qu'une pseudo justification *a posteriori*?), toute votation allant dans un sens contraire à ses recommandations, et pire encore sur sa propre initiative,

prend une dimension de vote de défiance générale, une sorte de motion de censure populaire voulue précisément par la nouvelle posture adoptée par l'UDC. Les stratèges zurichois n'avaient pas prévu un seul instant cette réaction populaire, et les tensions internes et autres valse-hésitations qui marquent l'après 1er juin, succédant au 12 décembre, n'en sont que les reflets visibles à l'œil nu.

On peut cependant douter que le nouveau *Bürgerliche Partei Schweiz* (BPS) prenne réellement sa place, promis plus vraisemblablement, à terme, à une fusion avec les radicaux. La marginalisation de l'UDC n'est pas une fatalité.

Etrange destin que celui d'un parti issu en 1971 de la réunion de trois formations dont l'une ou l'autre a eu sans discontinuer un représentant au gouvernement fédéral depuis 1929: le parti des paysans, artisans et bourgeois (PAB, PAI dans le canton de Vaud) et les partis démocrates des cantons de Glaris et des Grisons. Qui doit claironner son passage dans l'opposition, faute de meilleur argument à servir à ses adhérents dépités.

Or précisément, ces adhérents et ces électeurs constituent, qu'on le veuille ou non, une part importante de l'électorat de ce pays. Une part qui

souhaite participer aux décisions prises à Berne. Le chemin de la rédemption pour l'UDC, celui du retour aux affaires, passe par différentes étapes et par un *aggiornamento* profond.

Parmi les éléments de clarification nécessaires, qui sont autant de conditions à poser par les partis gouvernementaux eux-mêmes à un retour de l'UDC à leurs côtés, figure notamment l'exigence d'une prise de position limpide, définitive et authentique en faveur de la voie bilatérale choisie pour l'instant par la Suisse dans son rapport à l'Europe. Egalement à l'ordre du jour, un retour à certaines vérités de souches rurales qui faisaient le succès et la longévité du PAB, un savant dosage de bon sens, de pragmatisme et d'esprit d'équipe. Et, bien que l'on n'ait pas franchement vocation à suggérer à l'UDC les directions qu'elle devrait prendre, les partis gouvernementaux seraient bien inspirés de contraindre la formation dissidente à réfléchir au concept de respect de l'autre et à sa mise en pratique. L'anathème est facile à lancer. Il est beaucoup plus difficile de maintenir un équilibre entre l'exercice effectif du pouvoir et les aspirations parfois excessives d'une base remuante.

Assurance maladie: pas de solution sans un réglage fin du système de santé

Médecins et cantons d'une part, assurances de l'autre... C'est une négociation d'ensemble qui est nécessaire

Jean-Daniel Delley (25 août 2008)

Institué en 2002, le gel des autorisations de pratiquer ne devait durer que trois ans. Le temps pour le parlement d'introduire un élément de concurrence dans le système de santé, la liberté laissée aux assurances de travailler avec les prestataires de leur choix, donc de ne pas rembourser les prestations des autres. Mais voilà, les députés, confrontés à l'opposition résolue des médecins et des cantons, n'ont pas trouvé une solution susceptible d'agrée à une majorité parlementaire et populaire. Le gel des autorisations de pratiquer a donc été reconduit à deux reprises.

Cette mesure n'a pas empêché le nombre des médecins privés de croître de 14% entre 2002 et 2006, les cantons pouvant autoriser l'installation de nouveaux thérapeutes en cas de besoin. Une croissance également observée dans la pratique ambulatoire des hôpitaux. Pourtant la Fédération des médecins suisses (FMH) dénonce une pénurie de généralistes qui va s'aggraver encore. Dans le même temps, les facultés de médecine refusent la moitié des jeunes qui désirent entreprendre des études médicales. Et un tiers des candidats retenus ne terminent pas leur formation. Belle incohérence!

Actuellement la guerre de tranchées semble laisser place à une guerre de mouvement et

les solutions simplistes – caisse unique ou concurrence – ont perdu toute crédibilité. Médecins et directeurs cantonaux de la santé proposent un nouveau modèle, tout comme d'ailleurs les assureurs. Le premier modèle attribue aux cantons la compétence de définir le besoin en médecine ambulatoire privée et hospitalière. Si le nombre de praticiens dépasse sensiblement ce besoin, les autorités cantonales peuvent refuser de nouvelles autorisations de pratiquer. Le modèle comporte deux faiblesses dues à une conception étroite du fédéralisme. D'une part les cantons n'ont pas l'obligation de procéder à cette planification. D'autre part cette dernière s'applique dans le cadre des frontières cantonales qui ne collent pas toujours aux régions médicales: un médecin bâlois, par exemple, traite des patients résidant hors du canton-ville.

Les assurances, qui rêvent de piloter la régulation de l'offre de soins, rejettent catégoriquement ce modèle. Mais, échaudées par leur sévère défaite en juin dernier (DP 1772), elles modèrent leurs exigences. Contre la levée du gel des autorisations de pratiquer, elles préconisent un double système. Pour les assurés qui tiennent au libre choix de leur médecin, l'assurance de base actuelle, c'est-à-dire l'obligation pour les caisses de contracter avec

tous les soignants autorisés. Pour ceux qui acceptent de se faire soigner par des médecins choisis par et sous contrat avec les assureurs, une réduction de la participation aux coûts.

Pour sortir de l'impasse actuelle, le parlement doit tout d'abord se débarrasser de l'illusion qu'une concurrence accrue améliorerait l'efficacité et l'efficience du système de santé. Ce système, largement contrôlé par l'Etat (assurance obligatoire, catalogue des prestations remboursables, tarifs, autorisation de pratiquer notamment), n'offre que peu de similitude avec un marché. La liberté de contracter revendiquée par les assureurs conduirait à une main mise de ces derniers sur le système, avec le risque d'une concurrence limitée aux coûts, au détriment de la qualité des soins. Le parlement doit ensuite comprendre qu'une solution viable n'émergera qu'au bout d'une négociation impliquant tous les acteurs concernés et dont l'initiative devrait venir de l'exécutif: Pascal Couchepin doit cesser d'esquiver ses responsabilités.

Le projet commun des médecins et des cantons ne constitue qu'un premier pas. Aux caisses de s'asseoir maintenant à la table de négociation. Promouvoir la médecine de réseau – le *managed care* – certes, mais d'abord pour améliorer la qualité des soins et traquer la surconsommation médicale,

plutôt que pour exercer une pression d'abord financière sur les prestataires. Quant au

contrôle de qualité, la loi sur l'assurance maladie le permet déjà. Est-il appliqué avec

rigueur?

Négociations salariales: pas comme à l'accoutumée

Pourquoi l'automne sera tendu

André Gavillet (19 août 2008)

L'automne est précoce. Bien avant que sortent les catalogues de la mode d'hiver, les syndicats ont sorti le catalogue de leurs revendications salariales. Et, cet été déjà, la Banque nationale les avait précédés, mettant en garde contre les risques d'une inflation en spirale, prix - salaires - prix.

Ce qui est nouveau, ce sont les effets cumulés de la hausse brutale du pétrole et des matières premières – durables malgré quelques corrections récentes – et le ralentissement économique qui en résulte, notamment en Europe.

L'indice des prix a enregistré une poussée de 3,1% (juillet). Les accords salariaux pour 2008 ont prévu, en moyenne, une augmentation de 2,5%. Il y a donc cette année érosion des salaires réels, d'où un besoin de rattrapage évident. Si, au maintien du salaire nominal, on ajoute une amélioration modérée des salaires réels, la revendication raisonnable donne $3 + 2 = 5\%$. Chiffre inhabituel, qui tombe au moment où l'économie stagne. Les négociations seront dès lors sous tension, inéluctablement.

Des économistes proches du

parti radical tentent une diversion en suggérant qu'une solution est possible en agissant sur les prix, à la baisse, plutôt que sur les salaires, à la hausse.

Remarques critiques. Tout d'abord rappeler, si l'on raisonne en termes de pouvoir d'achat, que l'indice des prix n'enregistre qu'imparfaitement le coût de la santé, ne tenant pas compte de la hausse des primes d'assurance-maladie (DP 1658). Si on les prenait en compte, le maintien du pouvoir d'achat exigerait une hausse salariale supplémentaire de 0,4 ou 0,5%. Deuxièmement, les prix de l'énergie qui ont flambé sont hors de portée de notre politique économique. Troisièmement, dans la mesure où cette politique peut agir sur certains prix (taxes douanières, téléphonie, etc.), les gains seront faibles et le problème du rattrapage demeure entier. Enfin, si des gains de productivité permettaient d'abaisser certains prix, on peut dire aussi que les mêmes gains permettraient d'améliorer les salaires sans augmenter les prix.

Bonne foi

La compensation du renchérissement est une

question morale autant qu'économique. Elle engage la bonne foi, soit le respect des conditions qui ont permis de conclure l'engagement d'embauche. Si la valeur des classes salariales se dégrade, il est de bonne foi d'apporter un correctif qui rétablisse les clauses du contrat initial. Ce n'est pas là un point de vue partial et socialisant. La convention collective de l'horlogerie prévoit qu'une entreprise qui ne compenserait pas le renchérissement doit faire la preuve, devant le tribunal arbitral et en ouvrant ses livres de comptes à l'examen d'un expert comptable indépendant, que ces coûts supplémentaires seraient insupportables, mettant en danger sa survie économique. La preuve est à la charge de l'entreprise.

Légitimité

Les circonstances exceptionnelles de l'automne 2008, la collision entre un besoin de rattrapage et la stagnation économique, promettent des négociations serrées. Les revendications syndicales sont pourtant légitimes et modérées, jusqu'à preuve du contraire, livres de comptes ouverts.

Botellón: la presse en pompier pyromane

Entre peur et laxisme, il doit y avoir place pour la réflexion

Jean-Daniel Delley (23 août 2008)

Le *botellón*, voilà la dernière bulle médiatique de l'été. Cette pratique collective, importée d'Espagne, diabolisée avant même que des jeunes se réunissent dans les parcs ou sur les places de Berne, Zurich, Genève et Lausanne, a donné lieu à des descriptions apocalyptiques de foules enivrées, violences et désordres sur fond de consommation de drogues. Les médias comme gardiens de l'ordre moral mais qui, par l'attention disproportionnée qu'ils portent au phénomène, poussent les participants à ces soirées arrosées à jouer le rôle qu'on attend d'eux.

Est-ce vraiment l'abus d'alcool

consommé dans le cadre de telles rencontres qui effraie autorités et médias? En d'autres occasions – *Street Parades*, fêtes de jeunesse et d'entreprise, manifestations sportives entre autres –, l'alcool coule à flots sans susciter un tel intérêt et pareil effroi. Les professionnels de la prévention jugent plus graves les soulographies courantes et moins médiatisées d'une partie de la jeunesse. Non, ce qui dérange, ce qui fait peur même, c'est le caractère spontané et soudain de ces rassemblements, favorisé par les nouveaux moyens de communication. Pour le sociologue zurichois Kurt Imhof (*Tages Anzeiger*,

20.08.08), les réactions indignées face à ces jeunes immatures sont celles d'une société elle-même immature, qui préfère stigmatiser des groupes – jeunes, étrangers,... – plutôt que de débattre de ses problèmes. D'ailleurs, poursuit l'universitaire, toute forme collective de déviance a de meilleures chances de susciter la réflexion que la déviance individuelle ou en petits groupes.

Les ripostes variées des villes – interdiction à Lausanne et à Berne, opposition sans interdiction formelle à Zurich, tolérance et dialogue à Genève – font espérer qu'il y a place encore pour cette réflexion.